

2.10 AIDE POUR FAVORISER LA COMMANDE PUBLIQUE –ARTS PLASTIQUES

Objectifs

- Soutenir la création,
- Favoriser les échanges,
- Assurer la diversité culturelle,
- Assurer la cohésion des territoires,
- Favoriser l'intégration de la langue corse dans le projet.

Description de l'action

Soutien à la commande publique d'œuvres plastiques monumentales justifiant d'un intérêt artistique particulier dans le cadre d'un appel à projet publié par une collectivité.

Nature de l'aide et taux d'intervention

Subvention d'investissement destinée à l'acquisition d'œuvres monumentales justifiant d'un intérêt artistique particulier par une collectivité afin de créer du lien entre l'Art et la population.

- Plafond de l'aide : **45 000 €**.
- Taux d'intervention maximum : **30 %** du montant du budget prévu pour la réalisation de l'œuvre.

Éligibilité

Bénéficiaires

- Collectivités locales et leurs groupements,

Tout début d'exécution du projet avant que le dossier de demande de subvention n'ait été réputé complet par les services de la Collectivité entraîne l'inéligibilité de la demande.

Programme d'actions comprenant les éléments suivants

- Créations d'œuvres plastiques monumentales justifiant d'un intérêt artistique particulier destinées à l'espace public.

Instruction des demandes

Procédure spécifique

Les projets font l'objet d'un avis consultatif d'un comité d'experts composé de professionnels du secteur et de personnes qualifiées. Il se réunit au moins deux fois par an. La décision d'attribution par le Conseil

Exécutif de Corse sera rendue au plus tard (sauf impératif de calendrier) deux mois après la réunion du

comité d'experts.

Pièces constitutives du dossier

Pièces constitutives communes à tous les dossiers (p194-196).

Pièces constitutives spécifiques

- Présentation du projet artistique, accompagnée d'une étude explicitée,
- Budget détaillé de l'opération et plan de financement,
- Curriculum vitae de l'artiste professionnel et dossier de présentation visuelle de son parcours (catalogues, écrits...),
- Justifier d'un marché de commande,
- Documents attestant la professionnalisation de l'artiste. Inscription à la maison des artistes ou numéro de SIRET et déclaration de revenus depuis au moins trois ans.

Modalités d'engagement et de paiement

Modalités communes à tous les dossiers (p197-198).